

**DEC220842DR02**

**Décision portant nomination de Mme Malika Larcher aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7598 intitulée Laboratoire Jacques-Louis Lions (LJLL)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision DEC183279DGDS en date du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité UMR7598 intitulée Laboratoire Jacques-Louis Lions ;

**Vu** la décision DEC192759INSMI en date du 04/12/2019 nommant M. Emmanuel Trelat directeur de l'unité UMR7598 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 12/05/2021 ;

**Considérant** que Mme Malika Larcher a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par Sorbonne Université du 23/11/2021 au 10/12/2021 (39 heures) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Mme Malika Larcher, assistant ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7598 intitulée Laboratoire Jacques-Louis Lions à compter du 11/12/2021.

Mme Malika Larcher exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Malika Larcher est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10/02/2022

Le directeur de l'unité de l'UMR7598  
Emmanuel Trelat



Visa du doyen de la Faculté des Sciences et Ingénierie  
Stéphane Régnier



Visa de la déléguée régionale du CNRS de Paris-Centre  
Véronique Debisschop



Pour le Président et par délégation  
Emmanuel TRELAT  
Professeur Sorbonne Université  
Directeur du Laboratoire Jacques-Louis Lions

